

Soutien à domicile pour les personnes de 60 ans et plus

Information pour les professionnels de santé et du social

C'est quoi ?

Ce projet, financé par l'INAMI et coordonné par Brusano, a pour objectif d'apporter un soutien aux personnes de 60 ans et plus vivant à domicile en région bruxelloise et souffrant de conditions chroniques nécessitant des soins complexes. Ce soutien vise à augmenter la qualité de vie de personnes qui se trouvent dans des situations vulnérables et d'éviter, dans la mesure du possible, la nécessité d'être transféré en institution. Ce projet permet de débloquer des situations complexes et permet un renfort temporaire de l'équipe habituelle de soins. Il s'agit d'un projet innovant qui participe aux soins intégrés.

Quels sont les prestations possibles ?

- **Case management** (séances individuelles) : Renforcer la coordination des soins. Le case management est assuré par une personne externe à l'équipe de soins habituelle et réalisé par un assistant social, infirmier ou médecin généraliste.
- **Ergothérapie** (séances individuelles ou de groupe) : Apporter une aide et des conseils pour aménager le domicile et retrouver un fonctionnement optimal dans la vie quotidienne.
- **Accompagnement psychologique** (séances individuelles ou de groupe) : Proposer une écoute et un soutien.

Les prestations d'ergothérapie et d'accompagnement psychologique se font sur prescription médicale. Ces trois prestations sont intégralement prises en charge par la mutuelle du patient.

Pour qui ?

Le **patient** ainsi que son **aidant proche** peuvent en bénéficier.

✓ Critères d'inclusion	✗ Critères d'exclusion
✓ La personne est âgée de 60 ans et plus	✗ La personne séjourne en maison de soins psychiatrique (MSP), maison de repos et de soins (MRS), ou maison de repos pour personnes âgées (MRPA) (sauf court séjour et série de clôture).
✓ La personne habite à domicile (hors institution) en région bruxelloise	✗ La personne bénéficie d'hospitalisation complète (sauf les séances spécifiquement prévues à cet effet, voir détail des prestations).
✓ La personne est à risque de perte d'autonomie	✗ Uniquement pour le suivi psychologique : les prestations ne sont pas remboursées dans le cadre de ce projet durant la période de prise en charge dans le cadre des soins psychologiques de 1 ^{ère} ligne.

Comment procéder ?

Vous souhaitez que votre patient bénéficie de ce soutien ?

Contactez-nous : 02/880.29.80 - helpdesk@brusano.brussels